

Entrevue publiée le 16 juin 2010 sur www.tolerance.ca

Par Aziz Enhaili

Johanne Durocher : Sauvez Nathalie Morin

Johanne Durocher est la mère de Nathalie Morin, une citoyenne canadienne retenue, depuis cinq ans, avec ses enfants, contre son gré, en Arabie saoudite. Elle œuvre avec le «Comité de soutien à Nathalie Morin» pour que sa fille puisse finalement retourner avec ses enfants dans son pays. Le CSNM est une organisation citoyenne, sans but lucratif, regroupant des individus et ayant l'appui de nombreux organismes, députés, citoyens et citoyennes. Nous l'avons interviewée sur la situation difficile et délicate de sa fille. **Entrevue réalisée par Aziz Enhaili pour Tolerance.ca**®.

D'entrée de jeu, pouvez-vous nous présenter brièvement votre fille, Mme Nathalie Morin ?

D'abord, je voudrais souligner que son histoire, si elle s'était déroulée au Canada, ne serait l'objet d'aucune attention médiatique puisqu'il existe des lois et des services pour les femmes qui vivent de la violence conjugale.

L'histoire débute en 2001, lorsque Nathalie rencontre Saeed Al Sharahni¹, au Québec, à l'âge de 17 ans. Très vite Nathalie est enceinte de lui et donne naissance à son premier enfant, Samir Morin. Un mois plus tard, Saeed Al Sharahni est déporté du Canada et retourne dans son pays natal, l'Arabie Saoudite.

Le couple entretient une relation amoureuse à distance de 2002 à 2005. Nathalie projette de fonder une famille avec Saeed, comme le rêve les jeunes femmes de son âge. Durant cette période, Nathalie voyage avec leur fils en Arabie Saoudite à deux occasions et sans rencontrer de problème majeur.

Comment s'est-elle retrouvée captive en Arabie Saoudite ?

C'est en 2005, lorsque Nathalie retourne en Arabie Saoudite pour la troisième fois, qu'il commence à la violenter physiquement. Il exige d'elle qu'elle trouve le moyen de le faire émigrer au Canada, sans quoi il menace de la retenir contre son gré en Arabie Saoudite. Les menaces deviennent réalité.

Depuis cinq ans donc, il la méprise, la bat et l'agresse sexuellement, conséquemment, Nathalie est à nouveau enceinte. Elle aura, sous contrainte, deux autres enfants. Il maltraite aussi les enfants à l'occasion et les prive de nourriture. La violence s'accroît avec le temps et l'étau se resserre. Nathalie est détenue contre son gré par un conjoint violent, d'abord dans un appartement à Dammam puis, depuis mai 2010, chez sa belle-famille à Bisha. Dans cette petite ville du sud de l'Arabie Saoudite, Nathalie est, à plusieurs occasions, privée de nourriture et d'eau, et enfermée dans un réduit. Si elle a pu obtenir à boire et à manger dernièrement, c'est uniquement grâce à mes interventions et à celles du Comité de soutien et de ses alliés.

¹ Saeed a émigré au Canada à cette époque sous le nom de Saeed AlBishi.

Depuis 2005, Monsieur Al Sharahni ne cesse de multiplier les demandes d'argent et de biens (appartement, voiture, ameublement, etc.) auprès du gouvernement saoudien alerté par la situation. Nathalie et les enfants servent donc d'instrument d'enrichissement à Monsieur Al Sharahni qui peut ainsi obtenir de son gouvernement des ressources financières et matérielles censées améliorer les conditions de vie de la famille, alors que ceux-ci en bénéficient peu ou pas.

À quoi rêve-t-elle ?

Nathalie vit de manière constante dans la détresse, le désespoir et la peur. Depuis décembre 2005, elle demande à être rapatriée au Canada avec ses enfants. Elle souhaite que ce cauchemar finisse et que ce rêve devienne réalité. Elle souhaite reprendre une vie normale de jeune adulte et mère de trois enfants. Au fond, ses rêves aujourd'hui se résument à faire ce que toutes les jeunes femmes de son âge font, c'est-à-dire aller au restaurant avec des amies, rire, faire de la bicyclette avec ses enfants, toutes choses dont elle est privée depuis 5 ans.

Quelles ont été les initiatives prises pas son comité de soutien pour la faire revenir dans son pays ?

Beaucoup d'efforts furent déployés pour faire pression auprès du gouvernement canadien afin d'exiger son rapatriement : campagne de lettres, communiqués, conférences de presse, manifestations. Nous bénéficions, depuis le début, du soutien indéfectible de la députée Francine Lalonde, porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires étrangères. Nous avons également le soutien de cinq regroupements de groupes de femmes actifs à contrer la violence faite aux femmes au Canada, de l'Association canadienne des libertés civiles et de Muslims For Progressive Values d'Ottawa qui a mené et gagné une bataille pour exiger la libération de Nazia Quazi.

En 2009, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une résolution demandant le rapatriement de Nathalie et des enfants. En mai 2010, nous avons été invités, en compagnie du juriste Stéphane Beaulac, à présenter un état de la situation au sous-comité des droits internationaux de la personne de la Chambre des communes. Nous avons obtenu l'appui des trois partis d'opposition de la Chambre des communes à la cause.

Actuellement, nous organisons conjointement avec le groupe Muslims For Progressive Values d'Ottawa, le 26 juin prochain, une manifestation devant l'ambassade saoudienne à Ottawa. Cette date correspond à la tenue du G-20, où des représentants du gouvernement saoudien seront en visite au Canada pour discuter d'économie. Cette manifestation vise à faire savoir au Royaume d'Arabie Saoudite et au gouvernement conservateur canadien que nous réclamons le retour immédiat de Nathalie Morin et de ses enfants au Canada. Nous exigeons que ces gouvernements respectent les droits humains des femmes et assurent la sécurité de Nathalie de même que celle de ses enfants.

Qu'attendez-vous du gouvernement canadien pour mettre un terme à son calvaire ? Pensez-vous qu'Ottawa est déterminé à l'y aider ?

En premier lieu, nous attendons des autorités consulaires canadiennes à Ryadh, qu'elles reconnaissent explicitement que Nathalie est retenue contre son gré en Arabie Saoudite et qu'elle y vit une situation de violence conjugale et de mauvais traitements qui met à risque sa sécurité de même que son intégrité psychologique et physique. Dans notre perspective, Nathalie se trouve dans une situation de « détention civile » comme Me Julius Grey l'avait déjà identifié. Il peut être difficile de croire que les autorités canadiennes opposent une si grande résistance à nommer la situation de violence, de mauvais traitements et de séquestration que vit Nathalie Morin depuis cinq ans et préfèrent parler d'une « affaire privée » ou encore d'une « affaire familiale ». Mais ce faisant, le Canada se prémunit d'être accusé de violation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres traités de droits humains dont il est signataire. Ce qui est le plus outrageant est le fait que les autorités consulaires canadiennes à Riyad ne cessent de discréditer les propos de Nathalie lorsqu'elle fait état des sévices qu'elle subit. Ne pas croire une victime est une forme de violence psychologique qui aggrave sa situation et renforce la détresse et le désespoir.

En second lieu, nous demandons depuis des années au ministre des Affaires étrangères, M. Lawrence Cannon, de négocier avec les autorités saoudiennes le rapatriement de Nathalie et de ses trois enfants. Nous sommes convaincus que les autorités canadiennes n'ont pas déployé tous les efforts nécessaires pour les rapatrier par crainte d'indisposer l'Arabie Saoudite, deuxième partenaire économique du Canada.

En Arabie Saoudite, sous le régime du mehrem, une femme doit avoir l'autorisation de son mari pour quitter le territoire, et son conjoint refuse de la laisser partir. Ce système de tutelle masculine et d'apartheid sexuel qui sévit en Arabie Saoudite sont autant de violations des droits humains des femmes et du droit international. Le Canada pourrait défendre ce point de vue s'il respectait ses engagements en matière de droits humains, mais dans le cas de Nathalie Morin et sans doute dans d'autres, il ne le fait pas.

Nous croyons que le Canada a le devoir de rapatrier ses citoyens et citoyennes victimes de mauvais traitements et détenus contre leur gré à l'étranger. Mais le gouvernement conservateur ne semble point se soucier de ce devoir qui lui incombe en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Pendant ce temps, nous assistons à une dégradation constante de l'état de santé psychologique de Nathalie Morin et craignons toujours que ne s'intensifient la violence et les mauvais traitements à son égard et à l'égard des enfants.

Maher Arar, Omar Khadr, Bill Sampson, Nathalie Morin, combien d'autres victimes faudra-t-il avant que le Canada ne respecte son devoir d'État à protéger ses ressortissants détenus à l'étranger ? Nathalie Morin, elle, attend toujours, enfermée dans une maison à Bisha et rongée par le désespoir.